DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2025-014

Arrêté d'interdiction de stationner et de circuler Chemin d'Alincourt

Le Maire de la Commune de Montagny-en-Vexin
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route, notamment ses articles R 110-2 et suivants,
Vu la demande de Monsieur Alain MAKOSSO demeurant 3 Chemin d'Alincourt de stationner le véhicule de l'entreprise NEELS 14 rue du Bout Lombard 60240 Courcelles-Lès-Gisors en vue de procéder à la vidange de l'assainissement,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules motorisés seront interdits le mardi 26 Août 2025 de 8 H à midi, Chemin d'Alincourt.
Article 2 : Des panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur seront installés aux entrées pour informer les usagers de cette interdiction.
Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
Article 4 : Le présent arrêté est affiché en mairie et sur le site internet de la commune et entre en vigueur dès sa publication.
Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Montagny-en-Vexin, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumont-en-Vexin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Article 6 : Le présent arrêté sera diffusé aux riverains de la Rue du Bocquet Boulie et du Chemin d'Alincourt.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 18/08/2025

Loïc TAILLEBREST, Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)